



FÉDÉRATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

La Fédération des Conseils de Parents d'Élèves vous propose de la rejoindre. Voici, en quelques lignes, les principaux atouts que nous pouvons vous proposer pour vous aider dans votre démarche d'aide aux élèves.



LA RENTRÉE

Nous éditons gratuitement, chaque année, vos documents électoraux de présentation de vos candidats.

NOTRE CRÉDIBILITÉ

Notre Fédération est la seule à être associée à tous les mécanismes de décision de l'Éducation nationale.

Elle représente 300.000 familles adhérentes en France.

Au rectorat, comme à l'inspection académique, notre crédibilité nous rend incontournables.

LA COTISATION

Bien entendu, comme dans toute association, les adhérents sont invités à verser une cotisation.

Cette cotisation est déductible des impôts à un taux fixé annuellement par la loi de Finances

VOTRE ASSOCIATION

Si votre association de parents d'élèves n'est pas encore créée, nous vous aiderons à rédiger les statuts et nous prendrons en charge les frais d'insertion au Journal Officiel.

L'INFORMATION

Nous relayons aux associations adhérentes toutes les informations obtenues auprès de l'Éducation nationale (via des circulaires, des revues, des mails...)

L'INFORMATIQUE

Si vous organisez une bourse aux livres ou aux fournitures, si vous souhaitez monter un site Web... nous vous donnerons tous les outils informatiques nécessaires... ainsi qu'une assistance technique.

QUESTIONS-RÉPONSES

Dans votre secteur, plusieurs administrateurs sont à l'écoute. Ils répondront à toutes vos questions ou demanderont à l'un des experts de la Fédération de vous renseigner directement

LA FORMATION

Comment se déroule un conseil de classe ?

Quels sont les droits et devoirs d'une association de parents ?

...nous organisons des formations gratuites pour tous les adhérents.

ET ENCORE...

L'adhésion à la FCPE offre bien d'autres avantages. Par exemple : une couverture juridique pour les adhérents, des droits de SACEM réduits, des photocopies à tarifs très faibles, etc.

Exemple de document qui peut être adressé aux associations indépendantes, aux parents non affiliés élus dans les conseils d'école et d'administration. Ce document a été réalisé par le CDPE du Nord.

Si notre démarche vous intéresse, contactez nous au.....

Nous vous mettrons en contact avec un responsable de votre secteur. Il vous enverra un dossier complet et pourra ensuite, si vous le souhaitez, vous rencontrer...

Pourquoi ne pas l'inviter à votre prochaine réunion ? Il pourra vous présenter la FCPE, ses revues, son catalogue de formations etc.

